



Depuis 2024, le constat est clair : notre pouvoir d'achat est sous pression.

Derrière les pourcentages, il y a surtout une réalité : celle de nos fins de mois.

En 2026, l'inflation repart à la hausse avec **+2,4 % sur un an en août**. L'énergie bondit de **+16,7 %**, les carburants de **+4,8 %**, les loyers progressent de **+3 %** et les assurances de **+5,2 %**.

Faire le plein, se chauffer, se loger ou simplement venir travailler coûte toujours plus cher. Avant même les courses ou les loisirs, **une part croissante du salaire est absorbée par les dépenses contraintes.**

Et nos salaires dans tout ça ?

À Saint-Gobain PAM Canalisation, après **+3,5% en 2024**, l'augmentation générale est tombée à **+0,3 % en 2025** puis **+0,4 % en 2026**.

Concrètement, **+0,4 %**, c'est **seulement 8 € brut par mois pour 2 000 € brut, 10 € pour 2 500 € et 12 € pour 3 000 €**.

Des montants à comparer aux hausses du carburant, de l'énergie, du logement ou des assurances !

Bien évidemment, il faut prendre en compte le contexte du **Pacte Social** et la **modération salariale** qui l'accompagne.

Mais cela ne peut pas conduire à mettre entre parenthèses le pouvoir d'achat des salariés.

Quand l'inflation progresse de 2,4 % et

l'augmentation générale de seulement 0,4 %, le décalage est évident.

Dans le même temps, le SMIC continue de progresser grâce à son mécanisme de revalorisation lié à l'inflation.

Lorsque le minimum légal avance plus vite que les salaires de l'entreprise, **les écarts se resserrent.**

Peu à peu, la reconnaissance de l'expérience, des qualifications et des compétences s'érode.

Notre grille salariale est également de plus en plus décalée.

Cette situation pose directement la question de l'attractivité de nos métiers et de la fidélisation des salariés.

Comment attirer et conserver les compétences si les rémunérations ne reconnaissent plus suffisamment les qualifications et les responsabilités ?

Ces derniers mois, la CGT a interpellé à plusieurs reprises la Direction des Ressources Humaines sur le pouvoir d'achat.

Elle a formulé plusieurs propositions concrètes qui méritent aujourd'hui des réponses.

Les salariés ne peuvent pas être les seuls à supporter durablement les efforts demandés.

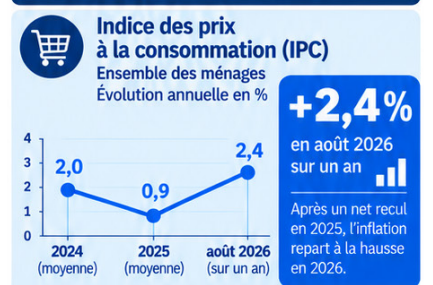
Les prix augmentent. Nos salaires doivent suivre ! La Direction Générale doit maintenant agir !

POUVOIR D'ACHAT : OÙ EN EST-ON ?

Prix, salaires et SMIC : l'évolution depuis 2024

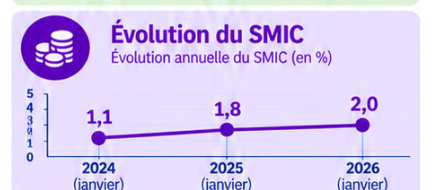
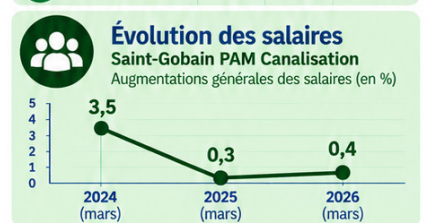
Comprendre aujourd'hui pour agir demain.

DES PRIX DANS NOTRE QUOTIDIEN | DES SALARIÉS MOBILISÉS | DES REPÈRES POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN



Les principaux postes de dépenses du quotidien
Évolution des prix en %

Poste de dépense	2024	2025	août 2026
Alimentation	+1,4	+1,2	+1,1
Énergie (hors carburants)	+2,3	-5,6	+16,7
Carburants	-3,1	-8,4	+4,8
Loyers (charges comprises)	+3,5	+3,2	+3,0
Assurances	+8,1	+6,8	+5,2
Services (hors loyers et assurances)	+2,7	+2,3	+2,0
Produits manufacturés	0,0	-0,3	-0,4



En synthèse
Le pouvoir d'achat reste sous pression.

- Après le ralentissement de 2025, l'inflation repart à la hausse en 2026.
- L'énergie et les carburants tirent les prix vers le haut.
- Les loyers et les assurances continuent d'augmenter.
- Les salaires progressent moins vite que le coût de la vie.
- Le SMIC poursuit sa hausse, renforçant l'écart avec l'évolution des salaires.



Pouvoir d'achat : maintenant, il faut des actes !

Les revendications de la CGT

1. Réouverture des NAO : les salaires doivent augmenter !

Avec une augmentation générale limitée à **+0,4 % en 2026**, la **CGT demande la réouverture des NAO** afin d'obtenir une nouvelle augmentation générale des salaires.

Nous sommes conscients des engagements du Pacte Social et de la modération salariale appliquée en 2025 et 2026. **Mais les efforts consentis ne peuvent pas conduire à une dégradation durable du pouvoir d'achat.**

Une augmentation générale bénéficie à tous et agit durablement sur le salaire de base. Les salariés ont fait leur part : **leurs efforts doivent aussi se retrouver sur la fiche de paie.**

2. Indexation de la grille de salaire sur le SMIC : L'échelle mobile des salaires

Mise en place au 1^{er} janvier 2025, notre grille n'a pas été revalorisée depuis. Le **A1 était alors fixé à 11,88 €** de l'heure, au niveau du SMIC de novembre 2024.

Aujourd'hui, le SMIC atteint **12,31 €**, quasiment le niveau du B3 à 12,34 €. Les classifications **A1, A2 et B3 se retrouvent ainsi concentrées autour du salaire minimum.**

La CGT propose de repositionner le A1 à 12,31 € puis de décaler l'ensemble de la grille en conservant les écarts entre les coefficients.

Concrètement, les nouveaux minima représenteraient **+65,22 € brut/mois pour un A1,**

+68,25 € pour un B3, +72,80 € pour un C5 et +81,91 € pour un D8.

Les salariés dont le salaire de base serait inférieur au minima de la grille devront être réajustés automatiquement.

Ce dispositif permettrait de donner un réel « **coup de pouce** » aux plus bas salaires.

Pour la CGT, le SMIC doit rester un minimum légal, pas devenir progressivement notre grille salariale !

3. Une prime exceptionnelle pour répondre à l'urgence !

En complément des augmentations de salaire, la **CGT revendique une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, dont la forme restera à définir.

Alimentation, carburant, énergie, logement, assurances... les dépenses contraintes pèsent lourd dans les budgets. Cette prime apporterait **une réponse concrète et immédiate pour l'ensemble des salariés.**

Mais elle ne doit pas se substituer au salaire : **une prime répond à l'urgence, une augmentation générale améliore durablement le pouvoir d'achat.**

4. Trajets domicile-travail : réduire la facture

Pour beaucoup de salariés, **prendre sa voiture pour venir travailler est une nécessité.** La CGT propose donc de revoir le dispositif d'indemnisation kilométrique **dès 5 kilomètres parcourus.**

Une mesure simple et concrète pour mieux prendre en compte le coût réel des déplacements domicile-travail.



Nouvelle augmentation générale, revalorisation de la grille, prime exceptionnelle et meilleure prise en charge des déplacements : les revendications de la CGT sont concrètes et complémentaires.

Les salariés ont consenti des efforts, aujourd'hui il y a urgence. Il est maintenant temps pour la Direction de rouvrir les négociations et d'apporter des réponses concrètes.